

Internet - Publicité

Doc	a079010
Date de publication	05/07/1997
Origine	NR
	Publicité et réclame
Thèmes	Internet

Un médecin fait part au Conseil de l'Ordre de son intention d'ouvrir un site sur Internet en vue de communiquer avec des confrères belges et étrangers et d'y adjoindre éventuellement une "prise de rendez-vous".

Avis du Conseil national :

En sa séance du 21 juin 1997, le Conseil national a pris connaissance de votre lettre du 28 mars 1997 lui transmettant une demande d'avis du Docteur X. concernant l'ouverture éventuelle d'un site Internet en vue de communiquer avec des confrères belges et étrangers et de mettre en place un système de prise de rendez-vous.

Le Conseil national est d'avis qu'il ne peut être question de l'ouverture d'un site Internet pour des motifs de publicité professionnelle. Il fait remarquer que la communication avec des confrères peut se faire tout aussi bien par le système E-mail et qu'une fixation de rendez-vous ne nécessite pas l'installation d'un site sur Internet.